

INTITULE DU POSTE

ENSA BRETAGNE_2021-775070_PR_ATR_CAT 2

INTITULE LONG DU POSTE

Professeur / Arts et Techniques de la Représentation / Catégorie 2

ELEMENTS ADMINISTRATIFS

Corps (pour les postes ouverts aux titulaires)	PROFARCH
Catégorie	A
Poste ouvert aux titulaires et aux contractuels	Oui
Domaine fonctionnel	Enseignement supérieur recherche
Emploi de référence	RMCC : RCH03A – RMFP : ERENS001
Date de vacance de l'emploi	01/09/2022

LOCALISATION DU POSTE

Région : Bretagne
Département : Ille et Vilaine
Adresse : 44 Bd de Chézy, 35064 Rennes

EMPLOYEUR – présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement

Sous tutelle du ministère de la Culture, l'ENSA Bretagne appartient au réseau des 20 écoles nationales d'architecture françaises. Située au centre de Rennes, elle accueille 600 étudiants, dont certains étrangers, répartis entre la Licence, le Master et le Doctorat, et 60 candidats à l'HMONP ; elle propose également des sessions de formation continue. L'admission se fait *via* Parcoursup, sans critère de filière de baccalauréat, ou par validation des acquis (env. 15/an). L'enseignement, dispensé par plus de 60 enseignants avec le concours de 35 agents, s'organise autour de cours théoriques et d'ateliers de projet couvrant l'ensemble des champs disciplinaires liés au métier d'architecte. Dans le programme pédagogique 2022-2027, le cycle Licence a pour objectif de délivrer un socle de compétences fondamentales ; le cycle Master, organisé en domaines d'études, offre des ateliers de projet communs aux M1 et M2, des séminaires de savoirs et des approfondissements. En complément de ce cursus général, qui inclut des stages obligatoires et la possibilité d'une mobilité internationale, plusieurs spécialisations sont proposées : un cursus d'architecte-ingénieur avec l'INSA Rennes, dès la Licence ; et, avec l'Université Rennes 2 : un Master en Maîtrise d'Ouvrage Urbaine et Immobilière (MOUI), une bi-diplomation Histoire, Théories, Critique de l'Architecture (HTCA) et un parcours au sein de l'Ecole Universitaire de Recherche "Approches créatives de l'espace public" (EUR-CAPS).

DESCRIPTIF DE L'EMPLOYEUR – présentation des activités scientifiques de l'école

Le **GRIEF (Groupe de Recherche sur l'Invention et l'Évolution des Formes)**, équipe d'accueil 7465, fédère les chercheurs de l'ENSAB. Il accueille également des doctorants au sein des **écoles doctorales Arts Lettres Langues (ALL)** et **Société Temps Territoires (STT)**.

Le GRIEF et l'ENSAB sont partenaires de l'**École universitaire de recherche CAPS** (Approches créatives de l'espace public) avec l'université Rennes 2 et l'EESAB (Ecole européenne supérieure d'art de Bretagne).

Le GRIEF développe des recherches sur la pratique et la production architecturale d'un point de vue pluridisciplinaire. Y sont explorées des questions liées à la production de l'objet architectural, aux représentations et à la conception numérique, au territoire ou à la politique des territoires, au paysage, aux questions sociales, environnementales et de développement durable. Il favorise aussi le développement de travaux liant projet et recherche. La réponse collective à des appels à projets et le développement de partenariats régionaux, nationaux ou internationaux est encouragée.

L'organisation de temps d'études communs (journées d'étude et colloques) et leur valorisation par des publications vise à développer une réflexion partagée autour de deux axes.

Axe : Conception, formes, pratiques

Les activités de recherche développées portent sur l'étude des formes architecturales, urbaines, paysagères, sociales et politiques en tant que formes à concevoir et à construire, mais aussi en tant que formes à analyser dans leurs modalités de médiation et dans leurs contextes sociologiques, historiques et politiques. Les recherches se concentrent sur la définition de concepts et d'outils permettant d'analyser les nouvelles pratiques opératoires et leur adaptation à la réalité complexe de l'acte de construire.

Cet axe comprend 4 programmes : Hybridation des usages et innovations formelles ; Transgresser l'espace normé ; Habiter et construire sous la mer (Réseau scientifique thématique ARCHES portant sur les habitats en milieux extrêmes) ; Conception générative : pensée morphogénétique.

Axe : Architecture bas carbone

Considérant que la transition écologique nécessite la réinvention d'une architecture bas carbone, ce groupe thématique s'intéresse à la prise en compte des ressources d'un point de vue environnemental, social et territorial. Les architectures existantes et contemporaines sont abordées depuis le cycle de production de la matière jusqu'aux techniques constructives et la mise en œuvre des matériaux.

Architecture bas carbone s'inscrit dans le **Réseau « Ensa Eco »** de l'enseignement de la transition écologique dans les ENSA, impulsé par le Ministère de la Culture.

Cet axe comprend 2 programmes : Ecomatériau : recherche partenariale (Université Rennes 2, IAUR, Science Po Rennes, Insa Rennes, Ensa Bretagne) consacré à un matériau biosourcé à base de terre pour la construction contemporaine ; Habiter la terre, recherche sur les aspects techniques, sociaux et architecturaux de la construction en terre.

DESCRIPTIF DU POSTE – missions et activités principales, charges pédagogiques et scientifiques, autres enseignements, autres tâches, perspectives d'évolution

Missions et activités principales

Le champ ATR-APV de l'ENSAB propose dans ses enseignements une approche de la notion d'esthétique, entendue comme l'articulation d'un espace critique, un moyen d'explorer les changements des usages du monde. L'enseignement s'intéresse aux processus de la création artistique et leur théorisation pour développer l'art en école d'architecture. L'enseignant-e recruté-e dans le champ ATR-APV veillera avec les collègues du champ, à la bonne coordination l'enseignement des arts plastiques et visuels en cycles licence et master.

Il-elle développera un positionnement singulier et construit sur les rapports entre les différentes pratiques de l'Art et celles de l'Architecture. Il-elle proposera une pédagogie autour de l'expérience, de l'action, du faire, au travers de différents médiums pour fabriquer de la connaissance et soutenir les méthodes de recherches-créations en déployant à l'ENSAB et, de manière plus large, en Histoire de l'Art et/ou en Philosophie Esthétique.

En licence, l'enseignant-e proposera un cours magistral mobilisant les grands référentiels de l'art ancien et contemporain en relation avec la pratique de l'art et de l'architecture. Il-elle donnera un enseignement dit intensif (35h sur une semaine avec une promotion), et des travaux dirigés durant un semestre, développés en relation avec les thématiques semestrielles d'enseignement.

En master, l'enseignant-e s'impliquera dans l'un des domaines d'études, mis en œuvre à la rentrée 2022 dans le cadre du nouveau programme. Ces domaines d'études thématiques regroupent des enseignant-es des différents champs disciplinaires et articulent les différents enseignements : ateliers de projet intégrant la préparation du PFE, séminaires d'initiation à la recherche et d'encadrement des mémoires, approfondissements (CM avec TD) et seront structurés de manière verticale (M1, M2). Des propositions sont attendues pour ces trois enseignements.

Le synopsis du programme pédagogique 2022-2027 est accessible ici :

<https://www.rennes.archi.fr/enseignement-2/>

Autres tâches

L'enseignant-e assurera l'encadrement d'étudiant-es pour leurs stages, leurs rapports d'étude de fin de licence. Il-elle assurera également toutes autres obligations de service liées à l'enseignement supérieur (contrôle des connaissances, coordination pédagogique, fonction d'enseignant référent de semestre, réunions, jurys) et à ses

obligations statutaires (entretiens primo-entrants, journées portes ouvertes). Il est également attendu que l'enseignant·e puisse prendre des responsabilités dans les instances de l'école, ses différentes commissions, et participer à l'évolution du projet pédagogique de l'école. L'enseignant·e devra participer au rayonnement de l'ENSA de Bretagne par ses activités pédagogiques et de recherche, et favoriser des partenariats avec divers établissements et institutions de l'enseignement supérieur, professionnels ou associatifs, en France et à l'étranger.

CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE – spécificités du poste, contraintes, sujétions, liaisons fonctionnelles, liaisons hiérarchiques

Le temps de travail de référence des professeurs et des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés ou 192 heures de cours magistraux ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par l'article 2 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

DESCRIPTIF DU PROFIL RECHERCHE

1 - Expériences et compétences souhaitées

L'enseignant·e recruté·e sera un·e artiste praticien·ne. Il·elle devra avoir une pratique artistique contemporaine avérée. Il·elle sera reconnu·e au niveau national et international (par des expositions ou productions et évènements en groupe et solo). Il·elle articulera sa pratique et sa recherche avec la construction de sa pédagogie, dont les thématiques et les questionnements sont amenés à se renouveler au bénéfice de l'étudiant. Il·elle aura une solide expérience d'enseignement et sera capable de travailler en transversalité, co-construire des pédagogies et coordonner des équipes avec des savoirs faire de collaborations, de coopérations. Il·elle développera une vision sur le long terme afin de consolider le champ ATR avec les équipes en place.

2 - Préciser le rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

La personne recrutée devra inscrire et développer son activité de recherche, dans une démarche collaborative, au sein du laboratoire de recherche de l'établissement (le Groupe de Recherche sur l'Invention et l'Évolution des Formes : GRIEF).

Il sera attendu qu'elle s'implique dans les actions collectives du laboratoire afin de développer des situations de sensibilisation à la recherche pour les étudiants et de permettre un lien entre le cursus licence-master et le doctorat.

3 - Diplômes requis ou expérience professionnelle requise : précisions au regard de la catégorie du concours enrichi des spécificités du profil

- Formation artistique en école des Beaux-Arts : DNSEP (Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique) ou formation supérieure en arts plastiques équivalentes (Universités, École Nationale Supérieure des Arts Décoratifs, etc.) ou diplôme international équivalent.

- Doctorat en art souhaité

- Expérience solide dans l'enseignement

- Expérience souhaitée dans la recherche

- Pratique artistique avérée

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Autres informations

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur.euse handicapé.e

Les candidatures seront examinées collégialement. Les personnes présélectionnées seront invitées à un ou plusieurs entretiens. Conformément aux recommandations de la CNIL et aux dispositions du code du travail des mises en situation ou des tests d'évaluation contribueront à l'appréciation de la capacité à occuper l'emploi.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

FONDEMENT JURIDIQUE DU RECRUTEMENT (textes encadrant les opérations de recrutement)

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture

Notamment pour le concours : les articles 31 et 34 pour le corps des maîtres de conférence, et les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter à l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA Bretagne

CANDIDATURE

Lien du site

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/recrutement-ensa-2022>

Personne à contacter

anne-marie.havard@rennes.archi.fr (contenu fiche de poste)

Autre personne à contacter

sandrine.quideau@rennes.archi.fr, (procédure)

Adresses électroniques uniquement